

## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016

**Présents** : RENAULT Jean-Pierre, GRILLON Hubert, FLOUZAT Roland, DUFOUR Marie, LECORDIER Denise, RAPEAU Lydie, BOUHOUB Christian, BRENON Frédéric, DENET Patrick, GENTY Philippe, GERMAIN Thierry, PINGON Laurens.

**Absents** : GONTIER Nadine, CARON Tony.

**Début de séance** : 18h05

**Secrétaire de séance** : GRILLON Hubert.

Approbation du compte-rendu du CM du 14 avril 2016.

Lecture du cahier des délibérations et signatures.

### **I - Vote des taux d'imposition 2016**

La préfecture refuse d'appliquer les taux, comportant plus de 2 décimales, votés lors du dernier conseil. Monsieur le maire propose au conseil municipal de voter les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 11,17% (au lieu de 11,169)
- Taxe foncière bâtie : 21,17% (inchangée)
- Taxe foncière non bâtie : 31,24% (au lieu de 31,2426)

**Vote** : Pour 11 ; Abstention 1

### **II - Création d'un poste d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe :**

Suite à la réussite à un examen professionnel par une employée, Monsieur le maire propose la création d'un poste d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe.

**Vote** : Pour à l'unanimité

### **III - Répartition IAT**

Monsieur le maire rappelle que l'IAT est calculée avec les bases actuelles pour les postes (449,3 pour les agents de 2<sup>ème</sup> classe et 464,3 pour les agents de 1<sup>ère</sup> classe). La somme à répartir est actuellement de 1 108, 11 euros par mois. L'IAT sera modifiée au 1<sup>er</sup> janvier prochain. Monsieur le maire propose d'augmenter de 770,68euros par an l'IAT pour l'agent en charge de l'agence postale communale.

**Vote** : Pour à l'unanimité.

### **IV - Aménagement de la mairie / agence postale.**

Monsieur le maire informe que la mairie est en travaux afin d'accueillir l'Agence Postale Communale. L'aménagement de la rampe est compris dans ces travaux. La fin de ceux-ci est prévue pour la 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> semaine de juillet.

### **V- Réorganisation travail du secrétariat.**

Afin de préparer le départ en retraite d'une employée au secrétariat en 2017, Monsieur le maire propose que le traitement des salaires soit effectué par le service de gestion pour un coût annuel de 1 157 euros par an.

**Vote** : Pour 8 ; Abstention 3 ; Contre 1

### **VII - Pose borne recharge électrique**

Monsieur le maire informe qu'une borne de recharge électrique gérée par la CDC (Communauté de Communes) sera installée sur notre commune. Le SDE est maître d'ouvrage pour la pose de celle-ci.

**Vote** : Pour à l'unanimité.

### **VIII - Vote de subventions exceptionnelles :**

Monsieur le maire propose d'accorder des subventions exceptionnelles aux associations concernant des dépenses pour la fête patronale :

- Tennis club : 263 euros
- Vie de l'école : 25 euros
- Fanny Marseilloise : 450 euros

**Vote :** Pour à l'unanimité

### **IX - Questions diverses**

Monsieur le maire informe que 2 contrats ont été renégociés. L'économie pour le contrat de téléphonie sera de 121,85 euros par mois.

La renégociation du contrat EDF de l'ancienne salle des fêtes permettra d'économiser 579,43 euros par an. Le CSE n'étant ni conforme, ni sécurisé, Monsieur le maire prévoit de rencontrer les pingouins en septembre.

Suite à la demande de plusieurs conseillers sur les travaux dans les écoles, Monsieur le maire indique qu'une réunion avec l'architecte est prévue mardi prochain. Le calendrier des travaux est le suivant : dès cet été aménagement d'une classe, mise aux normes d'accessibilité et toilettes pour personnes à mobilité réduite. L'année prochaine la cantine et l'année suivante la 2<sup>ème</sup> classe primaire et l'école maternelle.

Lors de la fête patronale, l'association des Lucioles a récolté 1000 euros.

Le conseil municipal tient à remercier chaleureusement l'accordéoniste qui a joué gratuitement lors de cette fête.

Monsieur le maire informe que 6 à 8 dossiers ont été demandés à ce jour pour l'appel à projet de la maison éclusière.

Plusieurs élus ont rencontré les responsables du football club de Beffes-Marseilles qui leur ont présenté le projet d'aménagement du stade des cales.

L'achat d'un appareil pour mesurer le chlore nous a permis de diminuer le taux de bromates autorisés à 0,03%. La tolérance est de 0,10%. Avant cet achat, nous avons eu des pics à 0,15%.

Un abribus sera installé prochainement sur la place de l'église.

Une réunion pour l'organisation des NAP pour la prochaine rentrée scolaire sera programmée

Jury communal des maisons fleuries : le 22 juillet à 17h.

Fin de séance à 20h15.

